



## TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 01/01/2024

Délibérations N° 2014-05 du 17/10/2014 et N°2022-12 du 02/05/2022

		COMMUNE		HORS COMMUNE	
		ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER
<b>PARTICULIER</b>	WEEK END	170€	200€	270€	300€
	1 JOUR	90€	100€	120€	150€
<b>ASSOCIATIONS LOCALES et/ou CARITATIVES</b>		Gratuit			
<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>	WEEK END			170€	200€
	1 JOUR			90€	100€
<b>MODALITÉS DE LA LOCATION</b>					
WEEK END = du vendredi 18h au lundi 12h					
ÉTÉ : du 16 Avril au 14 octobre					
HIVER : 15 octobre au 15 avril					
1 JOUR = Matin 9H au Lendemain 9H					
CAUTION MATÉRIEL = 600€					
CAUTION MÉNAGE = 100€					
A la signature du contrat de location un justificatif d'assurance devra être fourni ainsi que trois chèques : caution « matériels » + caution « ménage » + montant de la location					
A la signature du contrat une liste de réservation de matériel et d'ustensiles de cuisine ( <b>sans supplément de prix</b> ) sera donnée et devra être <b>remise à la mairie complétée 8 jours avant la date de location</b>					
A la remise des clés un état des lieux sera réalisé avec vérification de la liste de réservation « matériels »					
A la restitution des clés un état des lieux avec vérification de la liste « matériels » et les chèques « caution » seront restitués s'il n'y a pas de détériorations. Pour la casse ou perte d'éléments, un chèque sera demandé du montant calculé à partir des tarifs indiqués dans le tableau de « réservation des couverts et ustensiles »					